année

- Délai de soumission de la demande d'adhésion
- Le demandeur doit envoyer son dossier complet au Secrétariat de la SSSA jusqu'au 31.3.

Avril

 Le Secrétariat vérifie le dossier relatif à la demande.

Procédure d'admission pour les membres collectifs des catégories A à E

- Le Secrétariat envoie au demandeur une facture de CHF 1500.- pour frais administratifs.
- Le Secrétariat envoie tous les dossiers d'adhésion à la CAV.

Mai/Juin

- Séance de la CAV, discussion sur les dossiers
- Demande à l'attention du Comité
- Le Secrétariat vérifie que la facture de CHF 1500.- a été payée.

Jusqu'au 20 juin

- · Séance du Comité, décision sur une période d'essai d'une année
- Demande approuvée => Période d'essai d'une année avec vérification des critères d'adhésion
- Demande rejetée => Informer le demandeur du rejet

Jusqu'au 1er juillet

- Informer le demandeur de la décision du Comité
- Informer le demandeur de la suite de la démarche
- Convenir d'une date pour la visite de l'école en hiver

Jusqu'au 31 mars

- Adhésion provisoire. Toutes les dispositions liées à l'adhésion sont valables, sauf le droit à l'utilisation du nom et du graphisme.
- Visite de l'école / Contrôle par la CAV

Avril/Mai/Juin

- Evaluation de la visite de l'école / du contrôle par la CAV
- Demande à l'attention du Comité

Jusqu'au 20 juin

- Séance du Comité, décision définitive
- Demande approuvée => admission définitive avec affiliation à part entière

Jusqu'au 1er juillet

- Informer le demandeur de la décision du Comité
- Si décision positive: envoyer tous les dossiers sur l'affiliation au nouveau membre
- Si décision négative: le demandeur peut soumettre une nouvelle demande. Le processus débute à l'étape 1.

Possibilité de demander sa licence auprès de la Fondation



7.12.2012/GA